



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 104309

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le pilotage stratégique de la prime pour l'emploi. La Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2011, indique que « la PPE n'est pilotée ni par les directions des ministères chargées du budget et des finances, ni par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Une lourde incertitude, représentant depuis trois années un quart du montant annoncé, affecte l'estimation de son coût pour le budget de l'État ». Il lui demande de préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour améliorer le pilotage stratégique de la prime pour l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104309

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3316

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)